



Mutuelle Familiale

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ

Obsèques financement :

une offre qui libère vos proches
de ce souci financier

En plus du chagrin ressenti lors d'un décès, l'entourage doit faire face à la réalité du coût des funérailles. Prévoir leur financement est un véritable acte de générosité vis à vis de ses proches.

La Mutuelle familiale propose à ses adhérents qui souhaitent anticiper l'organisation de leurs obsèques une offre de financement, conçue avec CNP Assurances, 1er assureur de personnes.

Une solution spécifique

Vous avez le choix entre cinq montants de capital garanti : 2500, 3500, 4500, 5500 ou 6500 euros. Avec Financement Obsèques, vous optez pour le montant et la formule de versements qui vous conviennent (une seule fois, ou de façon périodique). Et vous êtes libre d'augmenter ou de diminuer ce capital à tout moment avant votre 80^{ème} anniversaire, sous certaines conditions.

Aucun questionnaire de santé n'est demandé.

Un capital versé sous 48 heures

Cette nouvelle garantie viagère peut être souscrite jusqu'à l'âge de 80 ans. Au moment du décès, les ayants droits reçoivent sous 48 heures un capital pour financer les obsèques, dont le montant peut s'élever jusqu'à 6500 euros, selon le contrat choisi. Le bénéficiaire peut être un proche ou un organisme de pompes funèbres, désigné par le souscripteur.

Les familles bénéficient aussi d'un service d'information ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h pour les guider dans leurs démarches administratives, sociales et juridiques.

Un capital disponible

En cas de difficultés financières, vous avez la possibilité d'effectuer un rachat total, à condition d'avoir versé 15% des cotisations prévues dans votre contrat ou après deux ans de cotisations.

Vous informer

► **Nos chargés d'accueil sont disponibles pour tout renseignement concernant cette garantie complémentaire.**

Vous pouvez aussi contacter

le 0 810 15 15 05

(prix d'un appel local d'un poste fixe)

ou consultez le site

www.mutuelle-familiale.fr